

de

**CONVENTION SPÉCIFIQUE RÉGISSANT UN PARCOURS BIDIPLÔMANT**

DE MAÎTRISE EN PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

ET

DE MASTER JUSTICE, PROCÈS, PROCÉDURES, PARCOURS MÉDIATION

Entre**L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (Canada)**
Faculté de Droit

et

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 (France)
Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié

Annexe 1 : Exemples de profil des études aux fins de l'entente, p. 10-12

Annexe 2 : Contacts, p. 13

L'Université de Sherbrooke — Faculté de droit

Campus de Longueuil, 150 Place Charles-Le-Moyne,
Longueuil, QC, CANADA J4K 0A8

Représentée par son vice-recteur aux relations internationales, Monsieur Jean GOULET

et

L'Université Lumière Lyon 2,

86 rue Pasteur – 69365 Lyon Cedex 07

Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

PRÉAMBULE

Étant donné l'importance d'établir et de développer les relations entre établissements universitaires de pays différents et de donner à leurs étudiantes et étudiants l'occasion de poursuivre leurs études supérieures et leurs recherches dans un contexte universitaire distinct, l'Université de Sherbrooke et l'Université Lumière Lyon 2 conviennent, par la présente, de renforcer leurs coopérations scientifiques et pédagogiques par l'établissement d'un parcours bidualmement. Au cours de ce parcours, l'étudiante ou l'étudiant suivra des enseignements à l'Université de Sherbrooke dans le programme de Maîtrise en prévention et règlement des différends (PRD) de la Faculté de droit et à l'Université Lumière Lyon 2 dans le programme de Master justice, procès, procédures, parcours médiation de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié. Outre la validation des enseignements, une production de fin d'études répondant aux exigences des deux programmes sera réalisée sous la supervision de professeur.es d'une des universités, durant la formation. Ainsi, au terme de sa formation, l'étudiante ou l'étudiant obtiendra un diplôme de Master en droit de l'Université Lumière Lyon 2 ainsi qu'une Maîtrise en prévention et règlement des différends (PRD) de l'Université de Sherbrooke.

La présente convention est aussi la matérialisation de la volonté de renforcer le partenariat stratégique entre l'Université de Sherbrooke et l'Université Lumière Lyon 2 par des coopérations scientifiques et pédagogiques accrues. Cette initiative se concrétise notamment à travers des projets scientifiques communs, des échanges d'enseignantes et d'enseignants et une collaboration intégrée entre le programme de Maîtrise en prévention et règlement des différends (PRD) de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et le programme de Master justice, procès, procédures, parcours médiation de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2. Enfin, cette convention s'inscrit dans une stratégie globale de recrutement d'étudiantes et d'étudiants aux cycles supérieurs des deux universités, de promotion de la mobilité enseignante interfacultaire et de rayonnement international allant au-delà des retombées directes associées au nombre d'étudiantes et d'étudiants qui participeront à ce programme bidualmement.

Les deux institutions sont pleinement reconnues par les institutions nationales d'enseignement supérieur de leur pays. En France, l'Université Lumière Lyon 2 est reconnue par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Au Québec, l'Université de Sherbrooke est reconnue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

1. PRÉSENTATION DES DIPLÔMES

Pour l'Université de Sherbrooke : le diplôme concerné par cette convention est la Maîtrise en prévention et règlement des différends (LL.M.) (ci-après, « Maîtrise en PRD »).

Pour l'Université Lumière Lyon 2 : le diplôme concerné par cette convention est le Master en Droit, Économie, Gestion mention « Justice, Procès, Procédures », parcours Médiation (ci-après, « Master Parcours Médiation »).

2. CONDITIONS D'ADMISSION ET SÉLECTION

Toute candidate ou tout candidat participant au présent parcours bidualmant doit se conformer aux conditions d'admission et aux exigences de promotion du *Règlement des études et des programmes de Maîtrise en droit de l'Université de Sherbrooke et du Règlement général de scolarité de Master de l'Université Lumière Lyon 2*.

Les candidates et candidats visés par ce parcours bidualmant doivent avoir préalablement obtenu une Licence ou un baccalauréat ou toute autre formation jugée équivalente dans un domaine admissible selon les exigences respectives des deux programmes.

2.1 Admission initiale à l'Université de Sherbrooke (étudiantes et étudiants de l'Université de Sherbrooke)

Les demandes d'admission des candidates et candidats pour ce parcours bidualmant doivent parvenir à la/au coordonnatrice.eur du programme de Maîtrise en PRD de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke au plus tard le **1er février** de chaque année pour suivre les cours du Master Parcours Médiation dispensés en France à l'Université Lumière Lyon 2. Durant le séjour d'études qui s'échelonne de **septembre à décembre** chaque année¹, l'étudiante ou l'étudiant sera obligatoirement inscrit.e sous le régime à temps complet à la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2. La sélection des candidates et candidats devra être faite au plus tard le **1er mars** suivant la date de clôture du dépôt des dossiers d'admission.

L'étudiante ou l'étudiant de l'Université de Sherbrooke devra avoir acquis un **minimum de 9 crédits** ou un **maximum de 36 crédits** dans le programme de Maîtrise en PRD pour être admissible à la session de mobilité à l'Université Lumière Lyon 2.

2.2 Admission initiale à l'Université Lumière Lyon 2 (étudiantes et étudiants de l'Université Lumière Lyon 2)

Les candidates et candidats pour ce parcours doivent adresser une demande d'admission à la/au responsable administrative.f du Master Parcours Médiation de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2 et **remplir un dossier d'admission en ligne à l'Université de Sherbrooke** (<http://www.usherbrooke.ca/admission/>) au plus tard le **1er juin** de chaque année pour suivre les cours de la Maîtrise en PRD dispensés à l'Université de Sherbrooke. Durant le séjour d'études qui s'échelonne de **janvier à la fin du mois de mai** chaque année², l'étudiante ou l'étudiant sera obligatoirement inscrit.e sous le régime à temps complet à la Faculté de droit de

¹ Session d'automne à l'Université de Sherbrooke.

² Session d'hiver à l'Université de Sherbrooke (soit au deuxième semestre de deuxième année de Master).

l'Université de Sherbrooke. La sélection des candidates et candidats devra être faite au plus tard le **1^{er} juillet** suivant la date de clôture du dépôt des dossiers d'admission.

3. PROFIL DES ÉTUDES

3.1. Statut et inscription

La personne admise dans ce parcours :

- aura le statut « d'étudiante » ou « d'étudiant » au sein des deux établissements pendant la période d'études;
- devra être inscrite à temps complet à la Maîtrise en PRD (LL.M.) et en deuxième année du Master Parcours Médiation pendant la durée du parcours;
- devra se conformer en toute matière aux règles applicables de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Lumière Lyon 2, indiquées dans chacun des règlements internes des établissements. Dans le cas où l'exclusion d'un.e étudiant.e viendrait à être signifiée, l'exclusion d'un des deux programmes entraînera automatiquement l'exclusion du parcours de double diplomation.

3.2. Plan de formation

Les étudiantes et les étudiants provenant de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke ayant choisi ce parcours bilingue devront effectuer avec succès l'intégralité du programme de la Maîtrise en prévention et règlement des différends (LL.M.) offert par cette faculté ainsi que les cours complémentaires du Master Justice, Procès et Procédures, parcours Médiation de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2 énumérés à l'**annexe 1 A et B** de cette convention.

Les étudiantes et les étudiants provenant de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2 ayant choisi ce parcours bilingue devront effectuer avec succès l'intégralité du programme du Master Justice, Procès et Procédures, parcours Médiation offert par cette faculté ainsi que les cours complémentaires de la Maîtrise en prévention et règlement des différends (LL.M.) énumérés à l'**annexe 1C** de cette convention offerts par la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke.

À l'Université Lumière Lyon 2, le cursus bilingue s'achève par le cheminement avec un mémoire.

À l'Université de Sherbrooke, le cursus bilingue s'achève soit par le cheminement avec un projet de fin d'études (PFE) soit par le cheminement avec un essai. Le cheminement avec un projet de fin d'études (PFE) oblige les étudiantes et les étudiants à suivre un cours spécifique de méthodologie de la recherche en PRD. Il donne lieu à la réalisation d'un PFE parmi les trois types de PFE autorisés. Pour respecter les conditions de validation du Master Parcours Médiation, le PFE permettra l'attribution de 5 crédits ECTS.

Le cheminement avec un essai ou un mémoire oblige les étudiantes et les étudiants à suivre des cours spécifiques de méthodologie de la recherche dans leur université d'attache respective. Il donne lieu à la réalisation d'un essai ou d'un mémoire. Pour respecter les conditions de validation du Master Parcours Médiation, l'essai permettra l'attribution de 10 crédits ECTS.

Voir à l'**annexe 1** l'exemple type de profil des études.

4. CONDITIONS DE DIPLOMATION ET D'OBTENTION DU DOUBLE DIPLÔME

Chacun des partenaires octroie son diplôme à ses étudiant.es selon les règles en vigueur dans son établissement.

Les étudiantes et les étudiants dont l'université d'attache est l'Université de Sherbrooke et ayant choisi le cheminement avec projet de fin d'études (PFE) se verront octroyer le Master Parcours Médiation de l'Université Lumière Lyon 2 s'ils obtiennent les 60 crédits ECTS requis en deuxième année de Master de cette université de la manière suivante³ :

- Valider 35 crédits ECTS équivalents à 21 crédits de l'Université de Sherbrooke en suivant les enseignements du programme de la Maîtrise en PRD conformément à l'**annexe 1 A** de la présente convention.
- Valider 15 crédits ECTS équivalents à 9 crédits de l'Université de Sherbrooke en suivant les enseignements du programme de Master Parcours Médiation conformément à l'**annexe 1 A** de la présente convention.
- Valider 10 crédits ECTS équivalents à 6 crédits de l'Université de Sherbrooke pour le cheminement avec projet de fin d'études (PFE) en suivant l'enseignement du programme de la Maîtrise en PRD conformément à l'**annexe 1 A** de la présente convention. La supervision de ce projet de fin d'études sera assurée par l'établissement d'attache et le PFE sera coévalué par les deux universités.

Les étudiantes et les étudiants dont l'université d'attache est l'Université de Sherbrooke et ayant choisi le cheminement avec essai se verront octroyer le Master Parcours Médiation de l'Université Lumière Lyon 2 s'ils obtiennent les 60 crédits ECTS requis en deuxième année de Master de cette université de la manière suivante⁴ :

- Valider 25 crédits ECTS équivalents à 15 crédits de l'Université de Sherbrooke en suivant les enseignements du programme de la Maîtrise en PRD conformément à l'**annexe 1 B** de cette convention.
- Valider 15 crédits ECTS équivalents à 9 crédits de l'Université de Sherbrooke en suivant les enseignements du programme de Master Parcours Médiation conformément à l'**annexe 1 B** de la présente convention.
- Valider 20 crédits ECTS équivalents à 12 crédits de l'Université de Sherbrooke pour le cheminement avec essai en suivant les enseignements du programme de la Maîtrise en PRD conformément à l'**annexe 1 B** de la présente convention. La supervision de cet essai sera assurée par l'établissement d'attache et l'essai sera coévalué par les deux universités.

Les étudiantes et les étudiants dont l'université d'attache est l'Université Lumière Lyon 2 se verront octroyer la Maîtrise en PRD de l'Université de Sherbrooke s'ils obtiennent les 45 crédits requis par le *Règlement des études* de cette université de la manière suivante⁵ :

- Valider 18 crédits de l'Université de Sherbrooke équivalents à 30 crédits ECTS en suivant les enseignements du programme de Master Parcours Médiation conformément à l'**annexe 1 C** de la présente convention.

³ Pour la computation des crédits universitaires dans cette situation, seuls les crédits universitaires ECTS devraient être pris en considération, les crédits universitaires canadiens ne sont mentionnés ici qu'à titre indicatif.

⁴ Pour la computation des crédits universitaires dans cette situation, seuls les crédits universitaires ECTS devraient être pris en considération, les crédits universitaires canadiens ne sont mentionnés ici qu'à titre indicatif.

⁵ Pour la computation des crédits universitaires dans cette situation, seuls les crédits universitaires canadiens devraient être pris en considération, les crédits universitaires ECTS ne sont mentionnés ici qu'à titre indicatif.

- Valider 12 crédits de l'Université de Sherbrooke équivalents à 20 crédits ECTS en suivant les enseignements du programme de la Maîtrise en PRD conformément à l'**annexe 1 C** de la présente convention.
- Valider 15 crédits de l'Université de Sherbrooke équivalents à 25 crédits ECTS pour le cheminement avec mémoire en suivant les enseignements du programme de Master Parcours Médiation conformément à l'**annexe 1 C** de la présente convention. La supervision de ce mémoire sera assurée par l'établissement d'attache et le mémoire sera coévalué par les deux universités.

5. FRAIS DE SCOLARITÉ ET FINANCEMENT

L'étudiante ou l'étudiant acquitte l'ensemble des frais d'admission, d'inscription, droits de scolarité et autres frais auprès de son université d'attache conformément aux règlements correspondants en vigueur. Elle/il est exonéré.e des droits de scolarité dans l'établissement d'accueil. De plus, l'étudiante ou l'étudiant doit disposer des ressources financières nécessaires pour assumer dans chacun des établissements les frais suivants, lorsqu'applicables :

- les frais administratifs divers;
- les frais additionnels relatifs à l'accès à un service;
- les frais exigés en matière d'assurance;
- les frais de voyage et de séjour (logement, nourriture, matériel pédagogique, etc.).

L'étudiante ou l'étudiant inscrit.e à l'Université Lumière Lyon 2, en tant qu'université d'attache ou en tant qu'université d'accueil doit souscrire à la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

6. GESTION DU PROGRAMME

La gestion de chaque programme est sous la responsabilité respective de chacun des établissements partenaires. Chaque établissement a la responsabilité d'informer les étudiantes et étudiants des modalités financières et d'immigration particulières reliées à cette entente. Les deux établissements signataires échangeront, préalablement à l'implantation du parcours bilingue, toutes les informations de nature à renseigner adéquatement les candidates et candidats et les responsables pédagogiques des établissements concernés. Les établissements d'accueil s'engagent à informer les étudiantes et étudiants des démarches de recherche de logement.

Chaque établissement désignera la personne qui, chez elle, sera responsable du programme bilingue.

Voir à l'**annexe 2** la liste des contacts.

7. MOBILITÉ ENSEIGNANTE

La présente convention bilingue a notamment pour objectif de favoriser le développement d'une coopération scientifique de haut niveau, la poursuite de projets de recherche communs et le rayonnement international des deux universités par la mobilité des enseignantes et des enseignants composant les équipes pédagogiques de la Maîtrise en PRD de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et du Master Parcours Médiation de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2.

Dans ce but, un cours ou plusieurs cours de la Maîtrise en PRD pourront être assurés en France à l'Université Lumière Lyon 2 par un.e ou plusieurs enseignantes ou enseignants du programme de Maîtrise en PRD chaque année.

Voir à l'**annexe 1** les exemples de profil des études aux fins de l'entente.

8. PROMOTION DU PROGRAMME

La promotion du programme est de la responsabilité de tous les partenaires. Chaque établissement consent à l'utilisation de son nom et de son logo dans tout matériel promotionnel, littérature sur les programmes et autres documentations liées au parcours.

La stratégie de promotion du parcours sera révisée périodiquement par les deux établissements.

9. ASSURANCES POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

L'étudiante ou l'étudiant non québécois.e accueilli.e à l'Université de Sherbrooke doit adhérer obligatoirement au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation offert par l'Université dès son arrivée sur le campus. Toutefois, l'étudiante ou l'étudiant ayant la nationalité de l'un des pays suivants : Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce (pour l'étudiante ou l'étudiante de moins de 24 ans), Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie et Suède peut être exempté sur présentation de la preuve de couverture au Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ). Pour profiter de l'exemption, l'étudiante ou l'étudiant doit d'abord payer les frais d'adhésion au régime d'assurance pour être inscrit.e. Les frais lui seront ensuite crédités sur présentation de la preuve de couverture.

Chaque étudiante ou étudiant inscrit.e à l'Université Lumière Lyon 2 – en tant qu'université d'attache ou université d'accueil – doit s'inscrire au régime général de la sécurité sociale française. L'inscription est gratuite et se fait en ligne.

10. IMMIGRATION

Chaque étudiante et étudiant qui n'est pas de nationalité canadienne doit veiller personnellement et en temps requis à l'obtention des documents exigés par le Canada et le Québec pour l'entrée et le séjour sur leur territoire.

Chaque étudiante ou étudiant qui n'est pas de nationalité française doit veiller personnellement et en temps requis à l'obtention des documents exigés par la France pour l'entrée et le séjour sur son territoire.

11. DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à la date du 1^{er} septembre 2020 ou immédiatement dès sa signature si elle est signée avant cette date et sera valide cinq ans, sous réserve et dans la mesure de la nouvelle accréditation du Master Parcours Médiation par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, dont les modifications seront alors confirmées à l'Université de Sherbrooke. Si les maquettes pédagogiques étaient amenées à être modifiées pendant la durée prévue de la convention, chaque université s'engage à procéder aux modifications nécessaires par avenant.

Après une évaluation commune, tant à l'égard de son contenu que de ses modalités d'application, l'entente pourra être renouvelée par consentement mutuel écrit.

Chaque partie peut y mettre fin **le 1er août** de chaque année, à condition d'en informer, par écrit, l'autre partie **avant le 1er mars** de la même année. Les parties peuvent, par consentement mutuel, apporter des modifications à la convention en tout temps.

Dans l'éventualité où un des deux partenaires met fin à la présente convention, les deux établissements s'engagent à donner à toutes les étudiantes et tous les étudiants inscrit.es à cette double diplomation la possibilité d'achever leur programme.

12. NOMBRE DE CANDIDATES ET DE CANDIDATS

Le nombre de candidates et candidats admis.es est déterminé annuellement et de concert entre les deux établissements d'enseignement le 30 juin de chaque année pour l'année suivante. La Faculté de Droit Julie Victoire Daubié fera parvenir chaque année le nombre de candidat.es retenu.es à la Direction de la Formation et de la Vie Etudiante.

Les établissements partenaires peuvent décider par entente réciproque d'accroître ou de réduire le nombre de participantes ou participants admis.es pour une année donnée.

Malgré leur intention d'assurer la parité du nombre de candidatures de chaque partie, les établissements partenaires reconnaissent la possibilité d'inégalités. Ils se réservent le droit de revoir la convention si des inégalités importantes persistent. Ces inégalités devraient cependant être évaluées eu égard à l'ensemble des collaborations entre les établissements partenaires et l'esprit de coopération stipulé dans le préambule de la présente convention.

13. MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend sur l'interprétation et l'application de la présente convention et des conventions en découlant, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable. Elles privilégieront le recours à la médiation afin de parvenir à un accord. Dans le cas où les partenaires ne parviennent pas à une entente sur une question contestée liée à la présente convention et à des conventions en découlant, le différend sera soumis à la compétence de la juridiction du pays de la partie défenderesse.

Fait à Lyon en deux exemplaires originaux,

Pour l'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Jean GOULET, vice-recteur aux relations internationales

Signature

Date

Pour l'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

Nathalie DOMPNIER, présidente

Signature

Date

Annexe 1 : Exemples de profil des études aux fins de l'entente

A. Pour les étudiantes et étudiants inscrites à l'Université de Sherbrooke et ayant choisi le cheminement avec projet de fin d'études (PFE)

L'obtention du bdiplôme est soumise à la condition d'avoir respecté toutes les exigences prévues au *Règlement des études et des programmes de Maîtrise en droit de l'Université de Sherbrooke* et du *Règlement général de scolarité de Master de l'Université Lumière Lyon 2*.

L'obtention de la Maîtrise en Prévention et Règlement des différends se fait en obtenant les 45 crédits requis dans le programme.

L'obtention du Master Justice, Procès, Procédure, parcours Médiation se fait en obtenant les 60 crédits ECTS requis en deuxième année du Master de la manière suivante :

- 35 crédits ECTS validés à l'Université de Sherbrooke :
 - PRD 762 - Droit et modes de PRD (5 crédits ECTS)
 - PRD 753 - Gouvernance internationale et modes de PRD (5 crédits ECTS)
 - PRD 754 - Psychologie et modes de PRD (5 crédits ECTS)
 - PRD 763 - Prévention des différends (5 crédits ECTS)
 - Règlement des différends en ligne (5 crédits ECTS)
 - 2 cours choisis parmi l'offre de cours disponible à l'Université de Sherbrooke avec les responsables du programme bdiplômant (10 crédits ECTS)
- 15 crédits ECTS validés à l'Université Lumière Lyon 2 parmi les cours suivants de 1^{ère} et de 2^{ème} année du Master :
 - Modes de règlement des différends (3 crédits ECTS)
 - Financement d'un projet de médiation (1 crédit ECTS)
 - Organisation d'un projet de médiation (2 crédits ECTS)
 - Évaluation d'un projet de médiation (1 crédit ECTS)
 - Aspect sociologique du conflit (3 crédits ECTS)
 - Droit collaboratif (3 crédits ECTS)
 - Médiation familiale (2 crédits ECTS)
 - Médiation dans le domaine de la santé (2 crédits ECTS)
 - Médiation du travail (2 crédits ECTS)
 - Médiation dans le domaine de l'environnement (2 crédits ECTS)
- 10 crédits ECTS pour le cheminement avec projet de fin d'études validés à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Lumière Lyon 2 :
 - PRD 781 - Projet de fin d'études (5 crédits ECTS)
 - PRD 715 - Méthodologie de la recherche en PRD (5 crédits ECTS)

B. Pour les étudiantes et étudiants inscrit.es à l'Université de Sherbrooke et ayant choisi le cheminement avec essai

L'obtention du biddiplôme est soumise à la condition d'avoir respecté toutes les exigences prévues au *Règlement des études et des programmes de Maîtrise en droit de l'Université de Sherbrooke* et du *Règlement général de scolarité de Master de l'Université Lumière Lyon 2*.

L'obtention de la Maîtrise en Prévention et Règlement des différends se fait en obtenant les 45 crédits requis dans le programme.

L'obtention du Master Justice, Procès, Procédures, parcours Médiation se fait en obtenant les 60 crédits ECTS requis en deuxième année du Master de la manière suivante :

- 25 crédits ECTS validés à l'Université de Sherbrooke :
 - PRD 762 - Droit et modes de PRD (5 crédits ECTS)
 - PRD 753 - Gouvernance internationale et modes de PRD (5 crédits ECTS)
 - PRD 754 - Psychologie et modes de PRD (5 crédits ECTS)
 - PRD 763 - Prévention des différends (5 crédits ECTS)
 - Règlement des différends en ligne (5 crédits ECTS)

- 15 crédits ECTS validés à l'Université Lumière Lyon 2 parmi les cours suivants de 1^{ère} et 2^{ème} année du Master :
 - Droit et modes de règlement des différends (3 crédits ECTS)
 - Financement d'un projet de médiation (1 crédit ECTS)
 - Organisation d'un projet de médiation (2 crédits ECTS)
 - Évaluation d'un projet de médiation (1 crédit ECTS)
 - Aspect sociologique du conflit (3 crédits ECTS)
 - Droit collaboratif (3 crédits ECTS)
 - Médiation familiale (2 crédits ECTS)
 - Médiation dans le domaine de la santé (2 crédits ECTS)
 - Médiation du travail (2 crédits ECTS)
 - Médiation dans le domaine de l'environnement (2 crédits ECTS)

- 20 crédits ECTS par le cheminement avec essai validés à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Lumière Lyon 2 :
 - PRD 772 - Rédaction de l'essai (10 crédits ECTS)
 - PRD 715 - Méthodologie de la recherche en PRD (5 crédits ECTS)
 - PRD 771 - Méthodologie de la recherche en PRD II (5 crédits ECTS)

C. Pour les étudiantes et étudiants inscrit.es à l'Université Lumière Lyon 2

L'obtention du bdiplôme est soumise à la condition d'avoir respecté toutes les exigences prévues au *Règlement des études et des programmes de Maîtrise en droit de l'Université de Sherbrooke* et du *Règlement général de scolarité de Master de l'Université Lumière Lyon 2*.

L'obtention du Master Justice, Procès, Procédures, parcours Médiation se fait en obtenant les 60 crédits ECTS de deuxième année du Master prévus dans la maquette.

L'obtention de la Maîtrise en PRD (LL.M.) se fait en obtenant les 45 crédits requis de la manière suivante :

- 18 crédits validés à l'Université Lumière Lyon 2 en 1^{ère} et 2^{ème} année du Master :
 - Droit et Modes de règlement des différends (1,5 crédit)
 - Aspects juridiques du conflit (1,5 crédit)
 - Résolution des conflits interculturels (3 crédits)
 - Éthique appliquée aux modes amiables (1,5 crédit)
 - Règlement des différends en ligne (3 crédits)
 - Aspect sociologique du conflit (1,5 crédit)
 - Droit collaboratif (1,5 crédit)
 - Organisation d'un projet de médiation (1,5 crédit)
 - Stage ou Pratique professionnelle (3 crédits)
- 12 crédits validés à l'Université de Sherbrooke parmi les cours suivants :
 - PRD 754 - Psychologie et modes de PRD (3 crédits)
 - PRD 763 - Prévention des différends (3 crédits)
 - PRD 753 - Gouvernance internationale et modes de PRD (3 crédits)
 - PRD 762 - Droit et modes de PRD (3 crédits)
 - PRD 705 - Éthique appliquée et modes de PRD (3 crédits)
 - PRD 767 - Résolution des conflits interculturels (3 crédits)
 - NEG 712 - Négociation, pratique générale (3 crédits)
 - NEG 713 - Négociation avancée (3 crédits)
 - PRD 733 - Pratique de la communication (3 crédits)
 - ARB 729 - Arbitrage, pratique générale (3 crédits)
 - ARB 733 - Arbitrage en droit du travail (3 crédits)
 - ARB 734 - Arbitrage international (3 crédits)
 - MDN 719 - Médiation, pratique générale (3 crédits)
 - MDN 721 - Médiation avancée I (3 crédits)
 - MDN 725 - Médiation en milieu de travail (3 crédits)
 - PRD 712 - Séminaire de lecture (3 crédits)
 - PRD 737 - Pratiques professionnelles (3 crédits)
 - PRD 738 - Pratique réflexive (1 crédit)
 - PRD 739 - Pratique de la médiation (stage) (2 crédits)
 - PRD 752 - Gouvernance et modes de PRD (3 crédits)
 - PRD 764 - Savoir-être en PRD (3 crédits)
 - PRD 765 - Créativité en PRD (3 crédits)
 - PRD 766 - Modes de PRD en contexte organisationnel (3 crédits)
- 15 crédits pour le cheminement avec mémoire validés à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Lumière Lyon 2 :
 - Mémoire (9 crédits)
 - Méthodologie de la recherche (6 crédits)

Annexe 2 : Contacts référents

Contacts pédagogiques :

À l'Université de Sherbrooke :

- Monsieur Sédjro Axel-Luc Hountohotegbè, professeur, Faculté de droit, Université de Sherbrooke, est désigné comme responsable scientifique et contact pédagogique du programme.

Université de Sherbrooke — Faculté de droit
Campus de Longueuil, 150 Place Charles-Le-Moyne, Longueuil, QC, CANADA J4K 0A8
Bureau : L1-15865 (Longueuil)
Téléphone : +1 819 821-8000, poste 61148
Télécopieur : +1 819 821-7578
Courriel : Sedjro.Axel-Luc.Hountohotegbe@USherbrooke.ca

À l'Université Lumière Lyon 2 :

- Monsieur Adrien Bascoulergue, Maître de conférences en Droit privé, UFR de Droit Julie-Victoire Daubié, Université Lumière Lyon 2, est désigné comme responsable scientifique et contact pédagogique du programme.

Université Lumière Lyon 2 — UFR de Droit Julie-Victoire Daubié
4 bis, rue de l'Université, 69007 LYON, France
Bâtiment Clio — C210
Tel : +33 47 86 9 76 41
Courriel : adrien.bascoulergue@univ-lyon2.fr

Contacts administratifs :

À l'Université de Sherbrooke :

- Madame Oana Bota, Conseillère à USherbrooke International

Université de Sherbrooke - USherbrooke International
Campus principal
2500 boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec), Canada J1K 2R1
Tél. : +1 819 821-8000, poste 63206
Courriel : oana.bota@usherbrooke.ca

À l'Université Lumière Lyon 2 :

- Chargé.e de Programmes Spécifiques (mobilités des doubles diplômes) de l'Université Lumière Lyon 2, est désignée comme premier contact administratif.

Université Lumière Lyon 2 — Direction des Relations internationales
18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France
Tel : + 33 (0)4 78 69 72 66
Courriel : dpi@univ-lyon2.fr

- Gestionnaire des accords de coopération de l'Université Lumière Lyon 2, est désignée comme second contact administratif.

Université Lumière Lyon 2 — Direction des Relations internationales
18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France
Tel : +33 4 78 69 70 52
Courriel : bilateral.agreements@univ-lyon2.fr

	NMFJ521 / 961	Mention : Justice, Procès, Procédures	Contrat 2016/2020			
			CFVU : janvier 2020 Modification : mars 2020			
			Type ens	Nb h présentiel	coeff	ECTS
	FJ421 / 161	MASTER 1ère Année				60
L4FJPOP1	4FJPOPT1	CHOI UN SEMESTRE 1 AU CHOIX PARMIS >> 4FJPPER1 OU 4ZATSMO1				
	4FJPPER1	SEMESTRE 1 JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES				30
L4FJPPE1						
L4FJPUA1	4FJPUEA1	DROIT PROCESSUEL		60		15
	4FJPA011	ENS Procédure civile approfondie	CM	21	1	
	4FJPA021	ENS Procédure pénale approfondie	CM	21	1	
P	4FJPA041	ENS Modes de règlement des différends	TD	18	1	
L4FJPBU1	4FJPBUE1	INITIATION AU PROCESSUS ET AUX TECHNIQUES DE LA MEDIATION		54		9
	4FJPB041	ENS Présentation des enjeux de la Médiation	TD	12	1	
	4FJPB051	ENS Initiation aux méthodes et styles de médiation	TD	42	1	
L4FJPCU1	4FJPUEC1	ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES		67		6
	4FJPC071	ENS Aspect juridique du conflit	CM	18	1	
	4FJPC081	ENS Aspect sociologique du conflit	TD	18	1	
	4FJPC091	ENS Résolution des conflits interculturels	TD	31	1	
L4FJPOP2	4FJPOPT2	CHOI UN SEMESTRE 2 AU CHOIX PARMIS >> 4FJPPER2 OU 4ZATSMO2				
	4FJPPER2	SEMESTRE 2 JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES				30
L4FJPPE2						
L4FJPUA2	4FJPUEA2	DROIT PROCESSUEL		61		8
	4FJPA012	ENS Procédures civiles d'exécution	CM	31	1	
	4FJPA032	ENS Arbitrage	TD	12	1	
	4FJPA042	ENS Droit collaboratif	TD	18	1	
L4FJPUC2	4FJPBUE2	APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS ET DES TECHNIQUES DE MEDIATION		78		13
	4FJPB052	ENS Approfondissement général des méthodes de médiation	TD	42	1	
	4FJPOP32	OPT 1 enseignement au choix parmi >>				
	4FJPB062	ENS Médiation du travail	TD	12	1	
	4FJPB072	ENS Médiation sociale	TD	12	1	
	4FJPB082	ENS Médiation familiale	TD	12	1	
L4FJPUC2	4FJPUEC2	ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES		45		9
L4FJPO12	4FJPOP12	CHOI 1 enseignement au choix parmi >>				
	4FJPC032	ENS Anglais	TD	21	1	
	4FJPC082	ENS Ethique appliquée aux modes amiables	TD	18	1	
	4FJPC092	ENS L'issue de la médiation	TD	6	1	
L4FJPO22	4FJPOP22	CHOI 1 enseignement au choix parmi >>				
	4FJPC052	ENS Rédaction d'un mémoire	mémoire		1	
	4FJPC062	ENS Stage professionnel (min. 154 heures)	stage		1	
	4FJPC072	ENS Initiative étudiante	projet tutoré		1	

M = MUTUALISE

P = PORTEUR

NMFJ521 / 961		Mention : Justice, Procès, Procédures			Contrat 2016/2020			
					CFVU : 29/03/2019 Modification : 01/04/2019			
		Type ens	Nb h présentiel	coeff	ECTS			
FJ421 / 161		MASTER 1ère Année					60	
L4FJPOP1	4FJPOPT1	CHOI	UN SEMESTRE 1 AU CHOIX PARMIS >> 4FJPPER1 OU 4ZATSMO1					
	4FJPPER1	SEMESTRE 1 JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES					30	
L4FJPPE1	4FJPUEA1	DROIT PROCESSUEL					15	
L4FJPUA1	4FJPA011	ENS	Procédure civile approfondie	CM	21	1		
	4FJPA021	ENS	Procédure pénale approfondie	CM	21	1		
P	4FJPA031	ENS	Modes de règlement des différends	CM	21	1		
	4FJPUEB1	GENEALOGIE DU CONFLIT					9	
L4FJPUB1	4FJPB011	ENS	Aspect juridique du conflit	CM	12	1		
	4FJPB021	ENS	Aspect sociologique du conflit	CM	12	1		
	4FJPB031	ENS	Aspect psychologique du conflit	CM	12	1		
	4FJPUEC1	ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES					6	
L4FJPUC1	L4FJPCU1	2 enseignements au choix parmi >>						
	4FJPC011	ENS	Initiation au droit	CM	21	1		
	4FJPC021	ENS	Initiation à la psychologie	CM	21	1		
	4FJPC031	ENS	Initiation à la sociologie	CM	21	1		
	4FJPC041	ENS	Initiation au droit	TD	21	1		
	4FJPC051	ENS	Initiation à la psychologie	TD	21	1		
	4FJPC061	ENS	Initiation à la sociologie	TD	21	1		
L4FJPOP2	4FJPOPT2	CHOI	UN SEMESTRE 2 AU CHOIX PARMIS >> 4FJPPER2 OU 4ZATSMO2					
	4FJPPER2	SEMESTRE 2 JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES					30	
L4FJPPE2	4FJPUEA2	DROIT PROCESSUEL					8	
L4FJPUA2	4FJPA012	ENS	Procédures civiles d'exécution	CM	31	1		
	4FJPA022	ENS	Définition et état des lieux de la médiation	CM	21	1		
	4FJPUEB2	PROCESSUS ET TECHNIQUE DE MEDIATION					13	
L4FJPUB2	4FJPB012	ENS	Les acteurs de la médiation	CM	12	1		
	4FJPB022	ENS	Les rencontres de médiation	CM	21	1		
	4FJPB032	ENS	Les techniques de médiation	CM	21	1		
	4FJPB042	ENS	L'issue de la médiation	CM	12	1		
	4FJPUEC2	ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES					9	
L4FJPUC2	4FJPC012	ENS	Médiation publique	CM	12	1		
	4FJPC022	ENS	Médiation privée	CM	12	1		
L4FJPO12	4FJPOP12	CHOI 1 enseignement au choix parmi >>						
	4FJPC032	ENS	Anglais	TD	21	1		
	4FJPC042	ENS	Espagnol	TD	21	1		
L4FJPO22	4FJPOP22	CHOI 1 enseignement au choix parmi >>						
	4FJPC052	ENS	Rédaction d'un mémoire	mémoire		1		
	4FJPC062	ENS	Stage professionnel (min. 154 heures)	stage		1		
	4FJPC072	ENS	Initiative étudiante	projet tutoré		1		

M = MUTUALISE
P = PORTEUR

NMFJ521 / 961		Mention : Justice, Procès, Procédures			Contrat 2016/2020			
					CFVU : date		Modification : date	
		Type ens	Nb h présentiel	coeff	ECTS			
FJ421 / 161		MASTER 1ère Année					60	
L4FJPOP1	4FJPOPT1	CHOI	UN SEMESTRE 1 AU CHOIX PARMIS >> 4FJPPER1 OU 4ZATSMO1					
	4FJPPER1	SEMESTRE 1 JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES					30	
L4FJPPE1								
	4FJPUEA1	DROIT PROCESSUEL					15	
L4FJPUA1	4FJPA011	ENS	Procédure civile approfondie	CM	21	1		
	4FJPA021	ENS	Procédure pénale approfondie	CM	21	1		
P	4FJPA031	ENS	Modes de règlement des différends	CM	21	1		
	4FJPUEB1	GENEALOGIE DU CONFLIT					9	
L4FJPUB1	4FJPB011	ENS	Aspect juridique du conflit	CM	12	1		
	4FJPB021	ENS	Aspect sociologique du conflit	CM	12	1		
	4FJPB031	ENS	Aspect psychologique du conflit	CM	12	1		
	4FJPUEC1	ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES					6	
L4FJPUC1	2 enseignements au choix parmi >>							
	4FJPC011	ENS	Initiation au droit	CM	21	1		
	4FJPC021	ENS	Initiation à la psychologie	CM	21	1		
	4FJPC031	ENS	Initiation à la sociologie	CM	21	1		
L4FJPOP2	4FJPOPT2	CHOI	UN SEMESTRE 2 AU CHOIX PARMIS >> 4FJPPER2 OU 4ZATSMO2					
	4FJPPER2	SEMESTRE 2 JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES					30	
L4FJPPE2								
	4FJPUEA2	DROIT PROCESSUEL					8	
L4FJPUA2	4FJPA012	ENS	Procédures civiles d'exécution	CM	31	1		
	4FJPA022	ENS	Définition et état des lieux de la médiation	CM	21	1		
	4FJPUEB2	PROCESSUS ET TECHNIQUE DE MEDIATION					13	
L4FJPUB2	4FJPB012	ENS	Les acteurs de la médiation	CM	12	1		
	4FJPB022	ENS	Les rencontres de médiation	CM	21	1		
	4FJPB032	ENS	Les techniques de médiation	CM	21	1		
	4FJPB042	ENS	L'issue de la médiation	CM	12	1		
	4FJPUEC2	ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES					9	
L4FJPUC2	4FJPC012	ENS	Médiation publique	CM	12	1		
	4FJPC022	ENS	Médiation privée	CM	12	1		
L4FJPO12	4FJPOP12	CHOI 1 enseignement au choix parmi >>						
	4FJPC032	ENS	Anglais	TD	21	1		
	4FJPC042	ENS	Espagnol	TD	21	1		
L4FJPO22	4FJPOP22	CHOI 1 enseignement au choix parmi >>						
	4FJPC052	ENS	Rédaction d'un mémoire	mémoire		1		
	4FJPC062	ENS	Stage professionnel (min. 154 heures)	stage		1		
	4FJPC072	ENS	Initiative étudiante	projet tutoré		1		

M = MUTUALISE
P = PORTEUR

	NMFJ521 / 161	Mention : Justice, Procès, Procédure	Contrat 2016/2020			
			CFVU : janvier 2020			
			Modification : mars 2020			
		Parcours : Médiation	Type ens	Nb h présentiel	coeff	ECTS
L5FJPPER	FJ521 / 161	MASTER 2ème Année				60
L5FJPOP3	5FJPOPT3	CHOI	UN SEMESTRE AU CHOIX PARMIS >> 5FJPPER3 OU 5ZATSMO3			
	5FJPPER3	SEMESTRE 3 MEDIATION				30
L5FJPPE3						
	5FJPAUE3	UE PERFECTIONNEMENT DES TECHNIQUES DE LA MEDIATION			51	12
	5FJPA053	ENS	Perfectionnement des méthodes de médiation	TD	33	1
	5FJPA063	ENS	Médiation de projet	TD	18	1
	5FJPBUE3	UE INGENIERIE DE LA MEDIATION			39	4
	5FJPB013	ENS	Financement du projet	TD	9	1
	5FJPB023	ENS	Organisation d'un projet de médiation	TD	21	1
	5FJPB033	ENS	Evaluation de la médiation	TD	9	1
	5FJPCUE3	UE ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES			85	14
	5FJPC073	ENS	Médiation du travail	TD	18	1
	5FJPC023	ENS	La médiation familiale	TD	12	1
	5FJPC083	ENS	Règlement des différends en ligne	TD	31	1
	5FJPC093	ENS	Médiation dans le domaine de l'environnement	TD	12	1
	5FJPC103	ENS	Médiation dans le domaine de la santé	TD	12	1
L5FJPOP4	5FJPOPT4	CHOI	UN SEMESTRE 4 AU CHOIX PARMIS >> 5FJPPER4 OU 5ZATSMO4			
	5FJPPER4	SEMESTRE 4 MEDIATION				30
L5FJPPE4						
	5FJPAUE4	ACCOMPAGNEMENT DE STAGE ET DE MÉMOIRE			37	10
	5FJPA014	ENS	Accompagnement à la recherche de stage	TD	6	1
	5FJPA044	ENS	Méthodologie de la recherche	TD	31	1
	5FJPBUE4	STAGE ET MÉMOIRE				20
	5FJPB034	ENS	Stage professionnel	stage		1
	5FJPB044	ENS	Rédaction d'un mémoire			1